le dauphiné LIBÉRÉ
15/11/09

SECOURS

Après le dépôt d'une plainte du Sdis de la Drôme contre deux spéléos...
« Aucun fondement raisonnable »

Laurence Tanguille préside la fédération française de spéléologie. Elle est ce week-end à Salavas, en Ardèche, où l'Ecole française de spéléologie fête ses 50 ans. Hier matin, non loin de là, à Vallon-Pont-d'Arc, elle était à l'aven Chazot. Un dispositif de protection y était réceptionné. La conclusion d'une opération de dépollution engagée début 2007. « Exemplaire de ce que les spéléos savent faire » dit-elle.

Une façon de répondre aux attaques dont les spéléos viennent de faire l'objet. Le dépôt d'une plainte contre un spéléo et son camarade secourus les 23 et 25 octobre au Sciallet des Chuats, à Bouvante dans le Vercors. La plainte émanait du Sdis (Service départemental d'incendie et de secours de la Drôme). Elle était argumentée par le président de son conseil d'administration, Pascal Pertusa. « On regrette la tournure des événements. La position du Sdis est incompréhensible. Relancer le débat sur la gratuité des secours en stigmatisant les spéléos n'a aucun fondement raisonnable » commente la présidente de la FFS.

« Une atteinte à la déontologie des sauveteurs »

Début novembre, elle co-signait un communiqué de sa fédération répondant aux critiques. La FFS disait « ne pas pouvoir accepter la remise en cause de la compétence et de la reconnaissance du milieu souterrain par ses membres alors qu'ils contribuent à la connaissance d'un milieu présentant de multiples intérêts pour la collectivité ». Tel était le but des explorateurs du Chuat, cavité récemment découverte. La FFS s'insurge contre « la prétendue inconscience » des secourus. Elle note que « toutes les précautions avaient été prises ». La météo en particulier « ne laissait présager aucun risque majeur ». Par ailleurs, la FFS « ne peut cautionner l'attaque portée à une victime dans le cadre d'une opération de secours car c'est une atteinte à la déontologie des sauveteurs », pas plus que « la remise en cause du déroulement de l'opération de secours conduite par le Spéléo Secours français sous la direction de l'autorité requérante qui en validait les différentes phases ». Enfin, la FFS conteste l'annonce d'un coût prohibitif de l'opération (lire ci-dessus). « C'est pas correct » disait encore hier sa présidente, attendant confirmation du retrait de sa plainte par Pascal Pertusa.

REPÈRES

- Coût

Le Sdis de la Drôme se réservait la possibilité de se porter partie civile « pour récupérer les 30000 à 40000 euros » qu'aurait coûté l'opération. La FFS précise que « la part correspondant à l'intervention des 54 sauveteurs du Spéléo secours français s'élève à 11770€, soit 218€ par sauveteur engagé ».

- Principe

« Quand quelqu'un provoque un accident en roulant à contresens sur l'autoroute, personne ne lui demande de payer les secours » relève Laurence Tanguille.

- Secours

La FFS regroupe 7000 membres représentant 115000 journées de pratique par an. Son école française qui fête son jubilé ce week-end en Ardèche a formé en 50 ans 3240 initiateurs, 600 moniteurs et 110 instructeurs. Elle dispose aujourd'hui de 2000 sauveteurs sur l'ensemble du territoire. Ils opèrent 28 secours par an en moyenne contre 34 il y a moins de 10 ans. Les deux tiers de ces interventions concernent des individus extérieurs à la fédération.

Michel DE MARCO